



DOSSIER D'INSCRIPTION

DEMANDE D'ENTREE EN FORMATION
EN VUE DE L'OBTENTION
DU CERTIFICAT NATIONAL DE COMPETENCES
DE
MANDATAIRE JUDICIAIRE
A LA PROTECTION DES MAJEURS

« MJPM8 »

- Mention : Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)



NOM

PRENOM

EMPLOYEUR.....

Partie à retourner à l'organisme de formation



FICHE D'INSCRIPTION

M	<input type="text"/>	Mme	<input type="text"/>	Melle	<input type="text"/>
NOM					
PRENOM					
NOM de jeune fille					
Date de naissance		Lieu de naissance			
Nationalité					
Adresse personnelle					
Téléphone					
Adresse mail personnelle					
Emploi – Activité exercée					
Employeur					
Adresse professionnelle					
Téléphone					
Adresse mail professionnelle					

Partie à retourner à l'organisme de formation



CNC MJPM – Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs

DISPENSES et ALLEGEMENTS

MODULE	INTITULE	DEMANDE DE DISPENSES Cf. tableau	DEMANDE D' ALLEGEMENTS	RESERVE AUX CEMEA	
				Allègement	Dispense
1-1	Droits et procédures				
1-2	Le champ médico-social				
2-1	Gestion administrative et budgétaire				
2-2	Gestion fiscale et patrimoniale				
3-1	Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance				
3-2	Relation, intervention et aide à la personne				

Cocher les modules correspondants.

Je ne sollicite aucune dispense et aucun allègement

Pour permettre l'étude de votre dossier, vous devez joindre impérativement les copies des diplômes qui ouvrent droit à la dispense sollicitée, vos fiches de postes ainsi que toutes pièces justificatives prouvant votre expérience. Ces documents permettront d'évaluer l'adéquation entre vos acquis dans les fonctions exercées et les programmes des modules pour lesquels vous souhaitez un allègement.

Le domaine 4 est obligatoire.

Signature du candidat

Signature de l'employeur
Nom et qualité

Partie à retourner à l'organisme de formation



MODALITES D'INSCRIPTION

CONTENUS DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription pour la formation comprend :

- un curriculum vitae précisant votre parcours ainsi que la date de réussite aux différents examens (baccalauréat, les diplômes et les titres obtenus, les concours, les mentions, l'expérience professionnelle...);
- une lettre de motivation comportant un exposé précis et concis de l'expérience professionnelle et des motifs votre demande ;
- la photocopie ou l'attestation des diplômes ;
- les fiches de postes ;
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- Deux photographies.

Article 4 de l'arrêté du 2 janvier 2009 : les personnes qui justifient lors de leur entrée en formation d'une expérience professionnelle d'au moins 6 mois dans le cadre d'une activité tutélaire sont dispensées du stage pratique.

AUCUN DOSSIER NE SERA INSRUIT SANS CES DOCUMENTS.

Instruction du dossier d'inscription :

Commission 1 :

Commission 2 :

Commission 3 :

(Sous réserve de places disponible)

Le dossier d'inscription est examiné par une commission CEMEA.

La décision qui autorise ou refuse la demande est notifiée aux candidats par courrier.

Partie à retourner à l'organisme de formation



Tableau des dispenses du CNC MJPM mention MJPM

		DF1		DF2		DF3		DF4		
		Module 1.1	Module 1.2	Module 2.1	Module 2.2	Module 3.1	Module 3.2	Module 4.1	Module 4.2	Module 4.3
Diplômes en travail social de niveau III	Assistant de Service Social DEASS	Non	De droit	De droit	Non	Non	De droit si exercice professionnel depuis 2009	Non	Non	Non
	Educateur spécialisé DEES	Non	De droit	Non	Non	Non	De droit si exercice professionnel depuis 2009	Non	Non	Non
	Conseiller en Economie Sociale et Familiale DECESF	Non	De droit	De droit	Non	Non	De droit si exercice professionnel depuis 2009	Non	Non	Non
	Educateur de Jeunes Enfants DEEJE	Non	De droit	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Infirmier, infirmier psychiatrique DE	Non	Non	Non	Non	Non	Possible si preuves d'une activité Professionnelle En lien avec les majeurs protégés	Non	Non	Non



Tableau des dispenses du CNC MJPM mention MJPM

		DF1		DF2		DF3		DF4		
		Module 1.1	Module 1.2	Module 2.1	Module 2.2	Module 3.1	Module 3.2	Module 4.1	Module 4.2	Module 4.3
Autres diplômes de niveau III	BTS en économie sociale et familiale depuis 2009	Non	De droit	Non						
	DUT/BTS Carrières Sanitaires et Sociales	Non	De droit	Non						
	Conseiller en Economie Sociale et Familiale DECESF	Non	De droit	Non						
	Administration économique et Sociale Licence / Master depuis 2009 et obtention de la moyenne en droit civil (contrôle continu + examens partiels)	De droit	Non							
	Droit privé Licence / Master depuis 2009 et obtention de la moyenne en droit civil (contrôle continu + examens partiels)	De droit	Non							
Droit Public Licence / Master depuis 2009 et obtention de la moyenne en droit civil (contrôle continu + examens partiels)	De droit	Non								



Référentiel de formation préparant au Certificat National de Compétence du Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs mention « Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs » (MJPM)

Certains modules d'enseignements théoriques de ce programme de formation ainsi que le stage pratique peuvent faire l'objet de dispenses et d'allègements selon les conditions fixées par l'arrêté relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétences de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales.

DUREE TOTALE DE LA FORMATION :

- 7 heures : journée d'immersion
- 346 heures d'enseignements théoriques dont 70 heures ne pouvant faire l'objet d'aucun allègement ou dispense
- 350 heures (10 semaines consécutives) de stage pratique



PLANNING PREVISIONNEL DE LA FORMATION

JOURNEE D'ACCUEIL OBLIGATOIRE : 14 SEPTEMBRE 2015

DOMAINE DE FORMATION 1 : JURIDIQUE

Module 1.1
Droits et procédures

Validation

Module 1.2
Le champ médico-social

Validation

DOMAINE DE FORMATION 2 : GESTION

Module 2.1
Gestion administrative et budgétaire

Validation

Module 2.2
Gestion fiscale et matrimoniale

Validation

DOMAINE DE FORMATION 3 : LA PROTECTION DE LA PERSONNE

Module 3.1
Connaissance des publics et des pathologies
liées à la dépendance

Validation

Module 3.2
Relation, intervention et aide à la personne

Validation

DOMAINE DE FORMATION 4 : LE MANDATAIRE

Module 4.1
Les contours de l'intervention et ses limites

Module 4.2
Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire

Module 4.3
Déontologie et analyse des pratiques

TRAVAUX SUR LES ECRITS

VALIDATION DE LA FORMATION

Le 28/06/2016



DOMAINE DE FORMATION 1 JURIDIQUE

Durée totale du domaine de formation : 84 heures

Les deux modules de ce domaine de formation peuvent faire l'objet de dispense ou d'allègement.

Module 1.1 : Droits et procédures Durée 48 heures

Module 1.2 : Le champ médico-social Durée 36 heures

Module 1.1. DROIT ET PROCEDURE – 48 heures

Objectifs : Identifier le cadre juridique de l'intervention du mandataire
Introduction au droit et aux spécificités juridiques applicables aux majeurs protégés

Compétences attendues à l'issue de ce module :

- Savoir identifier les motifs et les objectifs du mandat judiciaire ;
- Connaître le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs et les différents régimes de protection ;
- Connaître et comprendre les termes et les dispositifs juridiques d'une ordonnance et/ou d'un jugement ;
- Savoir déterminer le cadre et les limites de l'intervention en fonction du mandat judiciaire ;
- Maîtriser les bases légales et réglementaires de la protection et des droits des personnes ;
- Connaître les évolutions apportées par la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 et en comprendre la philosophie, particulièrement en ce qui concerne la protection de la personne ; se repérer dans l'organisation judiciaire ;
- Connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) ainsi que les procédures administratives et judiciaires ;
- Avoir des notions générales relatives aux différentes législations : droit de la famille, du travail.

Contenus de la formation :

LA LOI N° 2007-308 DU 5 MARS 2007 :

- Contexte socio-historique de la réforme ;
- Le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs et le cadre d'intervention du mandataire (son rôle) selon le mandat ; la capacité juridique des personnes ;
- Philosophie globale de la loi et finalité, son architecture ; les fondamentaux sur la protection et les droits des personnes ;
- La capacité juridique des personnes ;
- Les régimes de protection juridique : sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ; règles communes et règles spécifiques ;
- La législation relative aux libertés individuelles et aux régimes de protection : respect du corps humain, de la vie privée, d'aller et venir, droit au logement, au travail, à l'image ;
- Les obligations en matière d'information de la personne et de recherche de son adhésion au projet et aux actions à mener ;
- Les textes de référence relatifs à la protection des personnes en matière de santé et de soins (le droit des usagers et du malade [loi n° 2002-2], la loi du 4 mars 2002, l'art. 459, la législation relative aux autorisations préalables du juge, à l'HDT...) ;
- Notions juridiques en matière de droit de la famille (régimes matrimoniaux, mariage et divorce, filiation, autorité parentale, obligation alimentaire) ;
- Droit du travail (employeur / salarié) ;
- Les procédures, le fonctionnement et les effets de la protection ;
- Le mandat de protection future ;



CONNAISSANCE JURIDIQUE GENERALES :

- Les sources du droit ;
- La hiérarchie des normes ;
- Les diverses juridictions, les professionnels du droit ;
- Techniques de recherches : utilisation des codes, internet...

LA PROTECTION PENALE :

- Notions en matière de procédure pénale ;
- Les dispositions spécifiques du code de procédure pénale applicables aux majeurs protégés (délit, crime, garde à vue ...).

LE DROIT DU TRAVAIL : Employeur, salarié.

Module 1-2

LE CHAMP MEDICO-SOCIAL - 36 heures

Objectifs : Introduction à la réglementation relative au champ médico-social

Compétences attendues à l'issue de ce module :

- Connaître les bases légales et réglementaires de l'action et de la protection sociales ;
- Connaître les dispositifs et les acteurs de l'action et de la protection sociales ;
- Connaître et comprendre les principes en vigueur dans le domaine médico-social ;
- Savoir déterminer les droits auxquels peuvent prétendre les personnes protégées et identifier les services compétents ;
- Savoir vérifier la couverture de la personne en matière de protection sociale ;
- Connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser), les voies de recours.

Contenus de la formation :

- La protection sociale : procédure en matière d'ouverture ou de maintien de droits sociaux ;
- L'organisation, les dispositifs et les prestations de l'action sociale et médico-sociale, les acteurs sociaux et médico-sociaux ;
- Réglementation, mécanismes et dispositifs en matière de protection de la personne (notamment dispositions du code de la santé publique et du code de l'action sociale et des familles) ;
- Les différents dispositifs, institutions et structures pouvant contribuer au maintien à domicile ou à l'hébergement en établissement ;
- L'aide sociale ;
- Présentation des mesures d'accompagnement social ;
- La loi de 2002 et la loi de 2005 ; les instances de concertation et de décision ;
- Notions en matière d'action sociale : les droits sociaux, les institutions publiques, l'organisation, les dispositifs et les prestations de l'action sociale et médico-sociale, les acteurs sociaux et médico-sociaux ;
- Le respect des droits des personnes accueillies, les différentes chartes.



DOMAINE DE FORMATION 2 GESTION

Durée totale du domaine de formation : 78 heures

Les deux modules de ce domaine de formation peuvent faire l'objet de dispense ou d'allègement.

Module 2.1 : Gestion administrative et budgétaire Durée 48 heures

Module 1.2 : Gestion fiscale et patrimoniale Durée 30 heures

Module 2-1

GESTION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE – 48 heures

Objectifs : Mettre en œuvre une gestion administrative et budgétaire efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits

Compétences attendues à l'issue de ce module :

- Savoir évaluer, analyser et actualiser la situation budgétaire de la personne protégée ;
- Savoir prendre les mesures conservatoires urgentes et nécessaires ;
- Connaître les procédures administratives et civiles d'exécution ;
- Savoir rédiger et argumenter les courriers administratifs ;
- Savoir identifier et solliciter le bon service ou le bon interlocuteur ;
- Savoir discerner les enjeux des actions engagées et mesurer leurs conséquences ;
- Connaître la législation spécifique aux conditions de vie et à la préservation du logement ;
- Connaître les services et démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) ainsi que les voies de recours.

Contenus de la formation :

a) La dimension juridique :

- L'application du régime de protection à ces différents dispositifs (rôle et place du mandataire du majeur protégé) ;
- La typologie des actes : actes conservatoires, d'administration et de disposition ;
- Les nullités ;
- Les modalités de mise en œuvre des mesures conservatoires ;
- La législation relative au logement et aux conditions d'habitat, les dispositifs d'aide ;
- Le statut du protégé et les dispositifs existants en matière de droit (mise en lien, applications de l'incapacité) ;
- L'inventaire du patrimoine : actif et passif, identification des services ou professionnels compétents ;
- Les procédures administratives et civiles d'exécution, la notion de titre exécutoire, les délais de paiement surendettement, la suspension des créances, la procédure de surendettement ;
- Les dispositifs d'accès au droit et à la réparation du préjudice : l'aide juridictionnelle ;
- Les assurances.

b) La dimension budgétaire et pratique professionnelle :

- Approche du rapport à l'argent, définition des priorités, représentation, fonction symbolique, veille quant aux réajustements nécessaires ;
- Principes et modalités d'élaboration et de tenue de budgets prévisionnels et courants ; les délais, les procédures, les recours ;
- Les différentes sources de revenus (d'activité, salariés, pensions, prestations sociales, mobiliers, immobiliers) ;
- Réalisation d'inventaire mobilier et immobilier ; identification des services ou professionnels compétents ;
- Les différents types de comptes et de produits bancaires ;
- Analyse technique, financière et budgétaire de la situation de la personne protégée ; technique de bilans budgétaire et financier ; le budget du majeur : exercices pratiques et étude de cas, négociation et explication du budget avec la personne protégée ; élaboration et tenue d'un budget ; analyse des



11 rue Deconynck – 59000 LILLE – Métro République

Tél. 03.20.12.80.00 – Fax 03.20.30.08.05 – E-mail : CEMEANPDC@cemeanpdc.org - www.cemea.asso.fr

obligations et échéances financières et fiscales ; adaptation du budget en fonction de l'évolution de la situation ;

- Procédures pour la liquidation d'allocations, pensions, etc. ;
- Outils disponibles ou à adapter ;
- Le nouvel article 472 relatif à l'épargne (non nécessité, notion d'excédent de gestion).

Module 2-2

GESTION FISCALE ET MATRIMONIALE – 30 heures

Objectifs : Mettre en œuvre une gestion fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits

Compétences attendues à l'issue de ce module :

- Savoir évaluer la situation patrimoniale et assurer la protection des intérêts patrimoniaux ;
- Posséder des notions en matière de législation fiscale, patrimoniale, successorale ;
- Savoir procéder à un inventaire du patrimoine et apprécier la nécessité de faire appel à un expert ; connaître les procédures et les voies d'exécution ;
- Comprendre les différents produits d'épargne et de placement et effectuer un choix conforme aux intérêts de la personne ;
- Savoir adapter la gestion du patrimoine aux besoins et dans l'intérêt de la personne protégée.

Contenus de la formation :

- Les produits financiers : notions de législation bancaire, les placements adaptés pour les majeurs protégés ;
- Optimisation fiscale du patrimoine ; l'assurance vie ; les contrats d'obsèques ;
- Les successions ;
- Patrimoine immobilier : décryptage des fiches de propriété, des actes notariés ; démembrement de propriété : droits et obligations du majeur, les baux ;
- Les libéralités : donation, testament ;
- Les régimes matrimoniaux ;
- La liquidation des régimes matrimoniaux ;
- Les obligations alimentaires ;
- Les articles de la loi (notamment article 30 relatif au droit de l'assurance vie) ;
- Postures professionnelles : recherche d'un approfondissement ou d'une explication en fonction d'une situation spécifique ; analyse des offres disponibles ; détermination d'un choix conforme aux intérêts de la personne ;
- Les professionnels et services compétents (notaires, huissiers, commissaires priseurs, conseillers patrimoniaux, domaines, hypothèques, fichier central, experts financier, patrimonial ou fiscal ...).



DOMAINE DE FORMATION 3 PROTECTION DE LA PERSONNE

Durée totale du domaine de formation : 72 heures

Les deux modules de ce domaine de formation peuvent faire l'objet de dispense ou d'allègement.

Module 3.1 : Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance

Durée 24 heures

Module 3.2 : Relation, intervention et aide à la personne

Durée 48 heures

Module 3-1

CONNAISSANCE DES PUBLICS ET DES PATHOLOGIES LIEES A LA DEPENDANCE – 24 heures

Objectifs : Connaître et comprendre les publics, établir une relation d'aide

Compétences attendues à l'issue de ce module :

- Comprendre les termes d'un certificat médical portant sur l'altération des facultés et repérer les éléments à l'origine de l'incapacité ;
- Connaître et comprendre les caractéristiques spécifiques des personnes placées sous la protection juridique (caractéristiques et effets de la dépendance) ;
- Savoir identifier une situation à risque ;
- Connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) ; savoir faire face aux situations difficiles : conflits, agressivité, plaintes.

Contenus de la formation :

- Notions médicales relatives à l'altération des facultés ;
- Lexique des termes cliniques utilisés ;
- Notions sur les psychopathologies et les différents types de handicaps (mentaux, moteurs, sensoriels), et leurs incidences comportementales et relationnelles ;
- Troubles et problématiques spécifiques liés au vieillissement ;
- Les addictions ;
- Méthodologies d'évaluation de l'autonomie : en matière de comportement, de compréhension, de réalisation.

Module 3.2

RELATION, INTERVENTION ET AIDE A LA PERSONNE – 48 heures

Objectifs : Inscrire l'intervention du mandataire dans une approche globale de la personne et de son environnement (familial, social, culturel)

Compétences attendues à l'issue de ce module :

- Savoir situer la personne protégée dans son cadre et contexte de vie ;
- Savoir instaurer une relation d'aide et de confiance avec la personne protégée et éventuellement avec sa famille ;
- Connaître les services et les démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) ;
- Savoir repérer les limites de son intervention.

Contenus de la formation :

a)

- Positionnement et pratique professionnels : les principes généraux traduits dans l'exercice professionnel : vigilance permanente à inscrire chaque activité dans l'évaluation complète de la situation, à établir le projet d'intervention dans le cadre du mandat judiciaire, en tenant compte des habitudes de vie, du projet et des choix de la personne ;



- Exercices pratiques sur les notions d'assistance, d'accompagnement, de protection ; clarification du rôle du mandataire dans la réalisation de ces actes (information, accompagnement, conseil, orientation) ; rappel de la recherche de participation de la personne à la décision et à la réalisation des actes la concernant ;
 - Le cadre et les fondements de l'intervention ;
 - Droits et libertés fondamentales ;
 - L'intervention du mandataire dans les différents domaines de la vie de la personne protégée : l'approche globale de la personne et de sa situation ;
 - Les volontés funéraires, les contrats obsèques ;
 - Notions de protection de la personne et ses limites ;
 - Les limites de l'intervention du mandataire ; distinction entre représentation et assistance ; les articles 458 et 459 du code civil relatifs aux actes à caractère strictement personnel (liste non nominative) ;
 - Notion de danger, appréciation des degrés d'urgence et de gravité du danger ;
 - Les actes à caractère strictement personnel : autorité parentale, reconnaissance d'enfants, mariage, divorce, PACS ; notions de droit appliqué à la famille, à la filiation, à l'autorité parentale, au mariage, PACS, succession, donation, etc. ; la protection du logement ; article 426 du Code civil ;
 - La santé du majeur, les textes de référence en matière de santé et de soins.
- b)**
- La protection du logement : adéquation des conditions d'habitat de l'état de la personne et de sa volonté ; notions relatives à la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre.
- c)**
- La prévention et le traitement de la maltraitance ;
 - Rôle du Parquet.
- d) Techniques et méthodologies :**
- Les principes d'entretien et de communication ; science de l'information et de la communication verbale et non verbale ; notions de pédagogie de la communication à destination de la personne et à destination d'autres intervenants ou partenaires (adaptation du discours, explication, personnalisation) ;
 - Notions de psychologie, d'approche systémique, d'analyse transactionnelle, d'approche globale de la personne et de sa situation, de gestion du stress et des conflits.



DOMAINE DE FORMATION 4 LE MANDATAIRE

Durée totale du domaine de formation : 66 heures

Les trois modules de ce domaine de formation sont obligatoires (ni dispense, ni allègement), sauf pour les titulaires du certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs mention « mesure d'accompagnement judiciaire » (MAI) ou du certificat national de compétence de délégué aux prestations familiales, qui bénéficient de la dispense des modules 4.2 et 4.3.

Module 4.1 : Les contours de l'intervention et ses limites	Durée 18 heures
Module 4.2 : Les relations avec le juge et avec l'autorité judiciaire	Durée 12 heures
Module 4.3 : Déontologie et analyse des pratiques	Durée 36 heures

Dans son contenu, certains points, qui font l'objet d'enseignements plus approfondis dans les modules thématiques, ne feront ici l'objet que de rappels des règles et principes essentiels. Le professionnel est supposé avoir suivi les enseignements correspondants ou en avoir été dispensé du fait de son expérience professionnelle.

Objectif général :

- Adopter une posture professionnelle
- Acquérir une culture et un savoir-faire professionnels et maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire

MODULE 4-1 LES CONTOURS DE L'INTERVENTION ET SES LIMITES - 18 heures

Ce module intégrera des méthodes pédagogiques accordant une part importante d'exercices pratiques, d'analyses des pratiques, de réflexion sur les différentes notions.

Objectifs :

Bien cerner les contours de l'intervention ainsi que la nécessité et les modalités du travail avec d'autres acteurs
Pratiquer des exercices de mise en situation et d'analyse des pratiques

Compétences attendues à l'issue de ce module :

- Maîtriser les contours et les limites de l'intervention tutélaire et connaître les différents domaines de son intervention ;
- Connaître les services et des démarches à mobiliser (savoir à qui s'adresser) ;
- Savoir situer son intervention au regard de celles des autres intervenants ;
- Savoir déterminer les modalités de sa communication professionnelle en fonction de l'interlocuteur et de l'objet concerné.

Contenus de la formation :

a) Responsabilités et limites du mandataire :

- Les contours du mandat ;
- La responsabilité du mandataire ;
- Méthodologie du travail en réseaux ;
- L'approche globale de la personne intégrant les dimensions juridique, relationnelle et psychologique ;
- Les différents domaines d'intervention du mandataire ; les situations justifiant le recours à des services ou interlocuteurs spécialisés ; notions de danger, appréciation des degrés d'urgence et de gravité du danger ; les différents réseaux et secteurs d'intervention dans les champs éducatifs, sociaux, médico-sociaux, sanitaires ;
- Notions de philosophie (sur le jeu de pouvoir, agir à la place de l'autre, « être garant ») ; notions de protection de la personne et de risque de « substitution », clarification du positionnement entre représentation et assistance ; valeurs et principes de l'accompagnement, réflexion collective, étude et analyse de cas pratiques, jeux de rôles... ;
- La fonction de représentation de la personne ;



b) La relation professionnelle dans le cadre du mandat judiciaire et la communication professionnelle :

- Analyse de l'environnement et de l'attente des autres intervenants au regard de leurs représentations du mandataire ; le positionnement professionnel dans l'intérêt de la personne et dans le respect de ses droits et libertés ;
- Notions relatives au partenariat : complémentarité, personne ressource, travail en équipe, pluridisciplinarité, réflexion collective, environnement professionnel ;
- Les missions et le fonctionnement de l'organisation employeur ; sensibilisation à la fonction d'accompagnement professionnel ;
- Notions d'éthique professionnelle relative au secret professionnel ; principe de partage d'informations personnelles et de confidentialité ;
- Respect de la personne, de ses droits et de sa place, de sa volonté et de sa personnalité ;
- Travail de distinction entre les principes de vigilance et d'interventionnisme ;
- Travail sur ses représentations personnelles confrontées avec le désir et l'intérêt réel de la personne protégée ;
- Travail sur ses propres limites et sur la nécessité de rechercher un appui auprès d'autres professionnels ou d'experts ;
- Questions de déontologie ;
- L'importance des écrits professionnels ; les règles et principes de la rédaction des écrits professionnels ; le principe d'avoir à rendre compte et à justifier de ses actions ; les notions relatives au jugement de valeur et à l'analyse objective.

c) Notion de projet :

- Articulation avec la loi de 2002, les nouveaux écrits ;
- Règles et principes du projet d'intervention dans le cadre du mandat judiciaire ;
- Evaluation de la situation et élaboration du plan d'action adapté.

MODULE 4- 2

LES RELATIONS AVEC LE JUGE ET L'AUTORITE JUDICIAIRE – 12 heures

Compétences attendues à l'issue de ce module :

- Savoir déterminer sa mission en fonction du mandat confié par le juge ;
- Maîtriser les principes des écrits professionnels et savoir les mettre en pratique ;
- Connaître et comprendre les différentes relations avec l'autorité judiciaire (rapports, requêtes, audiences, auditions...);
- Savoir justifier les dispositions qui ont été prises dans l'exercice du mandat.

Contenus de la formation :

- La participation aux auditions et audiences ;
- L'importance des écrits professionnels ; les règles et principes de la rédaction des écrits professionnels ;
- Pratique de l'écrit à destination du juge : rédaction de bilans, analyse des contenus, du choix des informations, de la qualité rédactionnelle ;
- Le discernement, dans le "rapport social sur la situation de la personne", des éléments qui la caractérisent et appellent une vigilance, sans pour autant qu'il y ait intervention du mandataire ;
- Le principe d'avoir à rendre compte et à justifier de ses actions ; les notions relatives au de jugement de valeur et à l'analyse objective ;
- La participation aux auditions et audiences.



Module 4-3

DEONTOLOGIE ET ANALYSE DES PRATIQUES – 36 heures

Relation professionnelle dans le cadre du mandat judiciaire et la communication professionnelle

Compétences attendues à l'issue de ce module :

- Savoir recueillir et analyser les informations utiles et pertinentes pour l'exercice du mandat ;
- Savoir réaliser une évaluation complète de la situation de la personne protégée ;
- Savoir élaborer et mettre en œuvre un projet d'intervention tutélaire ;
- Savoir utiliser les méthodologies d'intervention tutélaire pour conduire l'action et en assurer le suivi ;
- Connaître les obligations en matière de respect des droits fondamentaux et de garantie des libertés individuelles de la personne protégée ;
- Connaître les principes de l'éthique professionnelle du mandataire.

Contenus de la formation :

a) Recueil de données :

- Recueil et principes du recueil de données et de collecte d'information et d'évaluation ;
- Connaissance des supports documentaires, sites, références ;
- Règles de conservation des documents ; méthodologie de classement et d'archivage.

b) Veille :

- Mise à jour permanente de la situation du majeur au regard de ses droits ;
- Prise en compte des diverses évolutions des textes, des organisations, des partenaires dans son travail ;
- Principes de classement ;
- Sensibilisation à la démarche qualité (évaluation interne et externe) ; analyse de sa pratique professionnelle, identification de ses besoins d'information ou de formation, curiosité professionnelle, actualisation des connaissances ;
- Les principes de la formation professionnelle continue.

c) Ethique professionnelle du mandataire :

- Notion de philosophie ;
- Respect de la personne protégée, respect de sa parole et recueil de l'expression de sa volonté ; respect de la personnalité, prise en compte des capacités et des aspirations de la personne protégée ;
- Les devoirs, obligations et limites de l'intervention du mandataire (non projection de ses valeurs, priorités ou choix personnels) ; application des principes de liberté et de respect de la personne ; distinction entre les principes de vigilance et d'interventionnisme ; ses représentations personnelles confrontées avec le désir et l'intérêt réel de la personne protégée : étude de cas pratiques, travaux de groupe... ;
- Ses propres limites et nécessité de rechercher un appui auprès d'autres professionnels ou d'experts.

d) Règles, principes, modes et méthodologies de l'intervention tutélaire :

- Règles et principes d'évaluation globale et d'identification des informations utiles et pertinentes à rechercher ;
- Règles et principes du projet d'intervention dans le cadre du mandat judiciaire ; évaluation de la situation et élaboration du plan d'action adapté ;
- Règles et principes relatifs à l'affectation et à la gestion des ressources et des biens dans l'intérêt de la personne ;
- Règles et principes des modes d'intervention et de participation à la coordination avec les institutions et les professionnels (partage et échange des pratiques, outils, procédures, ne pas travailler seul, être force de proposition).

e) Organisation et gestion du temps :

- Connaissance des échéances, gestion des priorités ;
- outils adaptés permettant la réalisation d'échéanciers, de relances, de suivi ;
- procédures de suivi et d'alerte ;
- Principes d'organisation du travail et de gestion du temps.



EVALUATION ET VALIDATION

Conformément aux propositions des commissions ministérielles, le Comité de pilotage des CEMEA a arrêté les épreuves suivantes pour la validation :

Chaque module de formation fait l'objet d'une validation d'une double nature :

- ✓ Assiduité à la formation ;
- ✓ Notes obtenues sur les contrôles de connaissance faits au cours de la formation.

Pour les domaines de formation 1, 2 et 3 :

Evaluation par contrôle de connaissances (QCM et/ou questions ouvertes).

Le candidat valide chaque module s'il obtient la moyenne aux résultats des contrôles de connaissances.

Le candidat valide le domaine de formation si le résultat des 2 évaluations atteint la moyenne. Les résultats seront portés dans le livret de formation.

Pour le domaine de formation 4 :

Evaluation par étude de cas.

Cette épreuve a pour but d'évaluer le candidat sur :

- sa capacité à analyser une situation ;
- sa capacité de syntaxe ;
- sa capacité à intégrer la posture professionnelle de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Les résultats :

Chaque domaine de formation est validé indépendamment des autres, sans compensation de notes.

Les candidats sont informés individuellement des résultats.

En cas de non-validation d'un domaine de formation, les validations obtenues pour les autres domaines de formation restent acquises.



DEVIS Formation Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs Session 2015

Formation Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

1 journée d'accueil obligatoire soit 7 heures

49,5 jours de formation soit 346 heures hors examen de validation de formation

10 semaines de stage soit 350 heures

Coût total Enseignement : 4.966,00 €

JOURNEE D'ACCUEIL OBLIGATOIRE Le lundi 14 SEPTEMBRE 2015			
DOMAINE DE FORMATION 1 : JURIDIQUE			
Module 1.1	7,5 jours 52,5 heures		761,25 €
Module 1.2	5 jours 36 heures		507,50 €
DOMAINE DE FORMATION 2 : GESTION			
Module 2.1	7 jours 49 heures		710,50 €
Module 2.2	4,5 jours 30 heures		406,00 €
DOMAINE DE FORMATION 3 : LA PROTECTION DE LA PERSONNE			
Module 3.1	3,5 jours 24,5 heures		355,25 €
Module 3.2	7 jours 49 heures		710,50 €
DOMAINE DE FORMATION 4 : LE MANDATAIRE			
Module 4.1 Module 4.2 Module 4.3	10 jours 70 heures		1 015,00€
EVALUATION			
Travaux sur les écrits	4 jours 28 heures		400,00
Validation Domaine 4	1 jour 7 heures	Le 28 juin 2016	100,00
			4.966,00 €
Soit un coût horaire de 14,50 TTC Non assujettie à la TVA			

Devis valable 3 mois

Laurent VERDIERE

Directeur Territorial

